



Déclaration de Performance Extra-financière **2024-2025** du Groupe EMC2





**Arnaud LE GROM DE
MARET, Directeur Général**

En clôturant ce nouvel exercice, nous marquons la fin d'un cycle : celui de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF).

Depuis plusieurs années, elle a été pour notre groupe un cadre structurant, nous permettant de mesurer nos engagements, de partager nos progrès et de renforcer la place de la responsabilité sociale et environnementale au cœur de notre projet coopératif.

Ce cheminement n'a pas été théorique : il s'est traduit par des actions concrètes et visibles. Ensemble, nous avons réduit nos consommations d'énergie, renforcé notre accompagnement auprès des adhérents, développé des filières locales durables et engagé de nouveaux projets dans les domaines de l'innovation, de l'agroalimentaire et de la transition énergétique.

L'avenir nous conduit désormais vers la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), qui remplacera progressivement la DPEF.

A portrait of Bruno Didier, President of EMC2, smiling. He is wearing a white button-down shirt. The background shows a red agricultural machine, possibly a harrow, in a field under a clear sky.

Bruno DIDIER,
Président d'EMC2

Ce nouveau cadre européen exigera davantage de transparence, de données et de structuration. La CSRD devra ausculter sous l'angle de la durabilité l'ensemble des chaînes de valeurs de nos activités. C'est une démarche exigeante mais elle constitue avant tout une opportunité : celle de valoriser plus encore la richesse et l'intérêt indispensable de nos métiers, la force de notre ancrage territorial et la pertinence de notre modèle coopératif.

Nous abordons cette transition avec confiance, car elle s'appuie sur une dynamique déjà engagée par nos équipes et nos coopérateurs. La réussite d'EMC2 repose sur la mobilisation de toutes et tous : administrateurs, salariés, adhérents, partenaires. C'est cette intelligence collective qui nous permettra de relever les défis agricoles, alimentaires et énergétiques à venir.

Au moment où s'achève le cycle de la DPEF, nous affirmons notre ambition : continuer à bâtir un modèle agricole et agroalimentaire durable, compétitif et solidaire, au service des agriculteurs et des territoires. **L'histoire d'EMC2 s'écrit toujours au présent, mais résolument tournée vers l'avenir.**

Sommaire

Introduction	05
Le groupe coopératif EMC2	06
Notre démarche RSE	14
Nos engagements pour les hommes	18
Nos engagements pour l'environnement	26
Nos engagements pour la société	37
Notre méthodologie	42





Changement climatique, préservation de la biodiversité, sécurité alimentaire, transition énergétique, renouvellement des générations d'agriculteurs... Face à ces enjeux, le Groupe coopératif EMC2 a lancé en 2022 une démarche RSE nommée «Transition» fondée sur une conviction simple : le développement des filières agricoles et agroalimentaires ne peut se concevoir qu'en respectant les hommes, la terre, et en contribuant à la dynamique économique territoriale.

Au quotidien, ce sont 920 collaborateurs et plus de 3 000 associés coopérateurs qui avancent ensemble pour relever les défis d'aujourd'hui et préparer ceux de demain : produire mieux, préserver les sols, innover et transmettre.

Après une réflexion globale sur les principaux enjeux de la coopérative, suivie d'un travail d'audit et d'analyse, cette démarche s'est concrétisée par un plan d'actions structuré, décliné en objectifs, indicateurs et projets concrets. Plusieurs de ces actions portent déjà leurs fruits et témoignent de notre capacité collective à agir.

Cet engagement reflète la volonté d'EMC2 d'intégrer la responsabilité sociale et environnementale au cœur de son projet coopératif, avec une ambition forte : bâtir des chaînes de valeur solides afin de garantir l'avenir des agriculteurs et des éleveurs sur ses territoires, tout en répondant aux attentes de ses clients et des consommateurs. »

Le groupe coopératif EMC2

Première coopérative agricole de Lorraine, EMC2 accompagne plus de 3 000 agriculteurs du Grand Est de la France dans leurs productions végétales et animales en leur proposant des solutions de collecte, d'approvisionnement et des services de conseil. A travers ses différentes activités (végétal, animal, machinisme, transport, énergie, agroalimentaire et jardinerie), le groupe compte 920 collaborateurs répartis sur 100 sites qui agissent au quotidien pour une agriculture responsable et rémunératrice, une alimentation de qualité et une énergie verte produite au cœur du territoire.

Au fil de son histoire, marquée par différentes fusions de coopératives et plusieurs acquisitions récentes, notamment dans le machinisme et l'agroalimentaire (filère viande), EMC2 est aujourd'hui un groupe coopératif multi-métiers qui s'étend sur 19 départements du Nord Est de la France.

Chiffres clés (au 30 juin 2025)



collaborateurs



départements



associés - coopérateurs



sites

Nos enjeux

Durabilité/Pérennité/ Compétitivité : c'est notre ADN

Assurer le développement et la pérennité de l'entreprise en lien avec ses enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Innovation : c'est penser différemment

S'adapter au monde qui bouge et apporter des solutions pour proposer les meilleures offres, produits, services...

Proximité : c'est créer la confiance

Connaître et intégrer les enjeux et intérêts de l'ensemble de nos parties prenantes : adhérents, clients, partenaires, fournisseurs

Notre mission

ACCOMPAGNER L'AGRICULTEUR AU QUOTIDIEN



Que ce soit en production végétale ou animale, chaque agriculteur est face aux mêmes problématiques :

- décider ce qu'il va produire et pour qui ;
- évaluer et qualifier ses besoins d'achats, en tenant compte des caractéristiques spécifiques de son exploitation ;
- déterminer ses itinéraires de production, parfois imposés par la réglementation ou son client ;
- pour quel objectif de rentabilité économique.

Puis vient le temps de l'action où il faut négocier, approvisionner, produire, collecter, stocker, transporter, livrer...

Toutes ces préoccupations sont partagées par les agriculteurs, quelles que soient leur spécialité, leur taille ou encore leur situation géographique.

L'idée assez naturelle de se mettre à plusieurs pour se doter des leviers et moyens nécessaires à une meilleure prise en charge de tout ou partie de ces activités constitue la vocation d'une coopérative agricole. La coopérative est le prolongement de l'exploitation agricole des adhérents et clients qui lui font confiance, sur l'activité amont, sur l'activité aval et sur l'activité tout court de l'exploitation. La coopérative est au cœur des sujets pour un agriculteur et la pérennité d'un tel modèle repose surtout sur le respect des valeurs attendues par les agriculteurs : équité, transparence et respect de l'homme.

Nos différentes activités et filiales

Les activités de la coopérative:

Céréales

Activité de collecte, de stockage et de valorisation des productions végétales des agriculteurs est le cœur de métier d'EMC2.

Approvisionnement

Le service approvisionnement de la coopérative fournit aux agriculteurs les consommables nécessaires à leurs cultures. Il assure les besoins en agrofouritures pour permettre aux adhérents de cultiver pendant un cycle de production agricole.

Agronomie

La direction Agronomie et Développement accompagne les agriculteurs dans leurs nouveaux défis notamment de réduction d'intrants, compatibles avec des systèmes de cultures durables et rentables.

Semence

La coopérative dispose d'une station de semences certifiée SEMLOR. Elle propose plus de 300 références produits avec 15 variétés de blé, 7 variétés d'orge et 3 variétés de triticales, avec 3 traitements par espèce et 4 conditionnements différents. Les semences sont distribuées sur la Lorraine et la Haute-Marne.

Élevage

EMC2 Élevage a pour mission de valoriser les productions des éleveurs bovins et ovins. Le service commercial et technique accompagne les adhérents dans la mise en marché de leurs animaux et dans leur développement. SEVE 2000 est une filiale spécialisée dans la commercialisation des productions animales.

Méthanisation

EMC2 propose à ses adhérents de produire de l'énergie verte grâce à la méthanisation. Dans un méthaniseur « agricole », les apports peuvent être composés de végétaux et d'effluents d'élevage, dans des proportions variables. Plusieurs projets d'implantations d'unités de méthanisation sont à l'étude sur le territoire de la coopérative. La technologie retenue pour ces unités est celle de l'injection.

Machinisme

Farminove est la marque commerciale de machinisme du groupe EMC2 regroupant différentes entités juridiques. En plus d'EMC2 machinisme, C4M et Grailot, depuis 2024, le groupe a aussi intégré Agrinove et les établissements Martin. Farminove est spécialisé dans la vente et la maintenance de matériel agricole neuf et d'occasion, et compte également un service Travaux Publics (TP) depuis 2024. Il accompagne les agriculteurs dans l'agriculture de précision avec des équipements qui permettent d'optimiser la production et l'utilisation des ressources.

Les filiales :

SABEST

La Société de l'Abattoir de Belleville et de l'Est*, a été créée en avril 2012. Véritable outil industriel du groupe coopératif EMC2, ce site de première transformation produit annuellement près de 8 500t de carcasses et fournit des outils de 2ème transformation qui fabriquent du steak haché frais.

* SABEST est hors périmètre RSE EMC2 car déjà engagé dans la démarche RSE du Groupe Bigard.

SOPLAN

Soplan Élevage est une société spécialisée dans l'équipement des bâtiments d'élevage. Elle a rejoint la coopérative en 2010. Forte de son expérience de plus de 30 ans, Soplan Élevage accompagne les éleveurs dans leur projet, matériel d'élevage et système de traite.

SAS EMC2 TRANSPORTS

Spécialisée dans le transport de produits vrac, solides et liquides (céréales, engrais, aliments du bétail, matériaux, semences...) et de matériel agricole palettisé, la filiale transport du Groupe EMC2 intervient sur une grande partie du Grand-Est.

XA Logistique

XA Logistique est une société de transport longue distance en national et international, qui complète l'offre régionale de la SAS EMC2 transport.

Jardineries Gamm Vert – Lombard

La société Nature et Plein Air, filiale d'EMC2 gère 19 magasins (Gamm Vert et Lombard) répartis sur 5 départements du Grand-Est. Ce réseau de magasins propose un large catalogue de produits (végétal, jardinage, décoration, alimentation locale...).

Agroalimentaire

En 2021, l'artisan boucher charcutier Le Marvillois a rejoint la coopérative EMC2. En 2023, un second établissement voit le jour à Douzy : "Le Marvillois & Co". L'objectif est de proposer des produits locaux de qualité tout en valorisant le savoir-faire des agriculteurs. Un modèle basé sur la proximité avec les éleveurs et les circuits courts. Enfin, depuis décembre 2023, la salaison L'Argonnais complète l'offre agroalimentaire.

Mosaïc

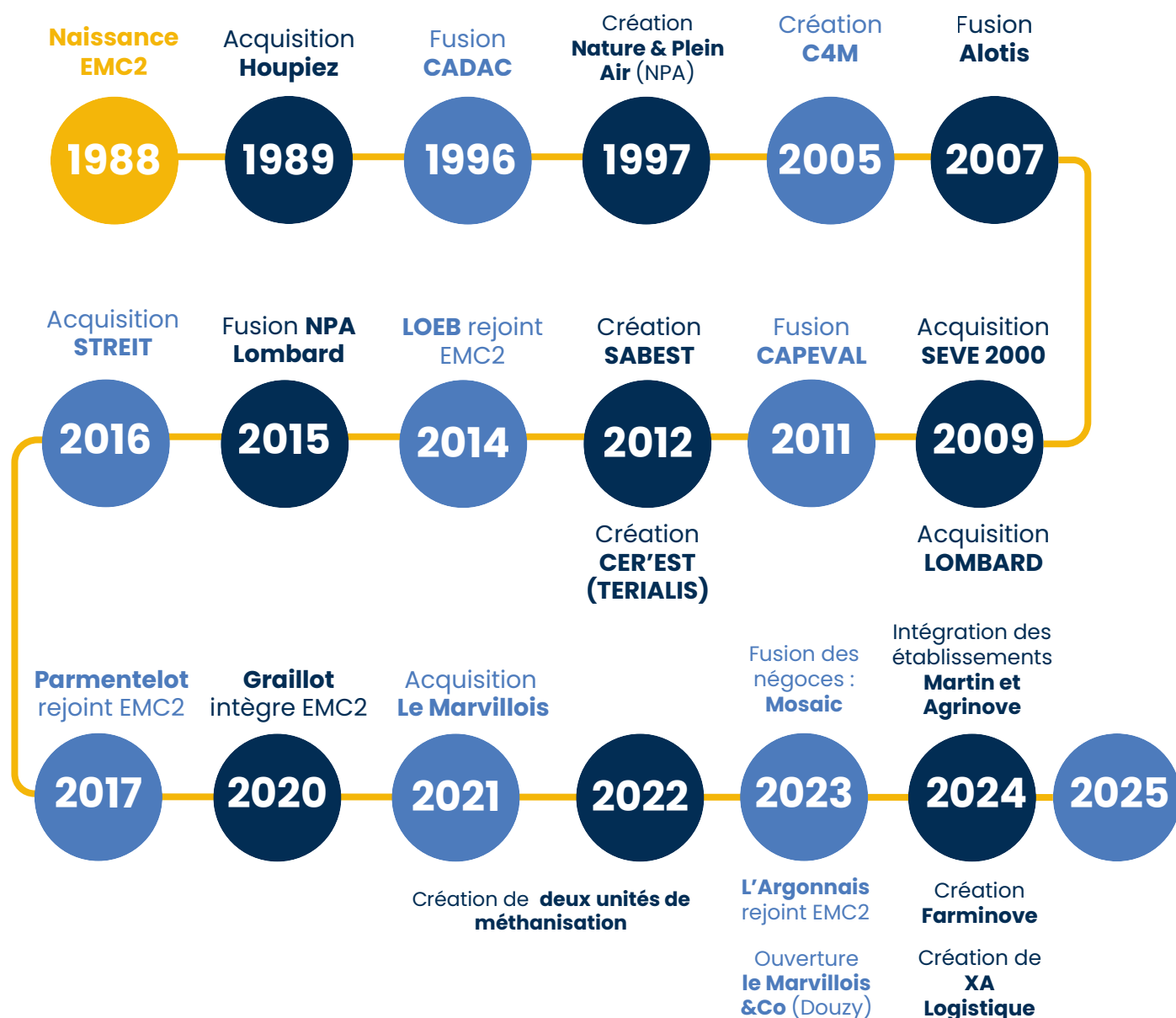
Depuis avril 2022, les négoce Loeb et Houpiez ont fusionné pour donner naissance à Mosaïc. Mosaïc permet aux agriculteurs non-adhérents de bénéficier de l'expertise de nos équipes tant sur l'approvisionnement que sur la commercialisation des céréales.

Cer'est

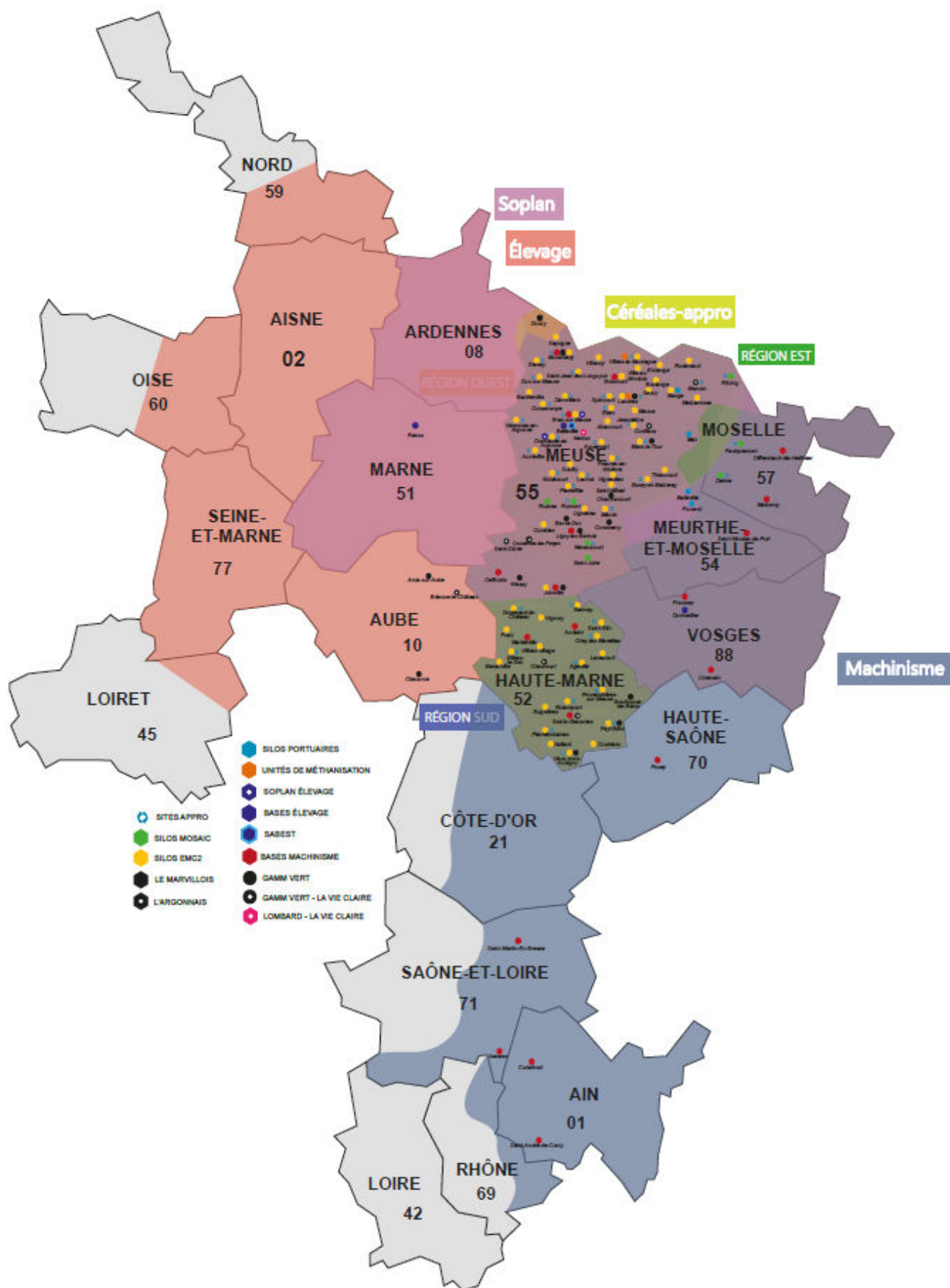
CER'EST est une union de commercialisation des grains pour optimiser et sécuriser la mise en marché de la collecte.

Notre histoire

EMC2 est née en 1988 de la fusion de deux coopératives : la Coopérative Agricole de la Meuse créée en 1928 et la Coopérative Lorraine Nord créée en 1985 (fusion de la Coopérative de l'Arrondissement du Bassin de Briey en Meurthe-et-Moselle et la Coopérative Thionvilloise de Céréales). La CLN s'étend alors de Jarny, Thionville, Briey à Essey. La fusion CAM/CLN et le rachat d'une partie de la CAMO (Coopérative Agricole Meuse Ornain), a permis à la nouvelle structure EMC2 de devenir la principale coopérative céréalière sur le territoire lorrain (Meuse, Meurthe-et-Moselle et Moselle).



Après différentes fusions de coopératives, nous sommes aujourd'hui une coopérative multi-métiers qui s'étend sur une vingtaine de départements du Nord-Est de la France.



Notre gouvernance

La coopérative, un modèle d'avenir

« Un homme, une voix », tel est le principe de fonctionnement de la coopérative. Quelle que soit la part de capital social détenue par le coopérateur, celui-ci ne dispose que d'une seule voix. Les agriculteurs – coopérateurs sont à la fois des associés, clients et fournisseurs.



La gouvernance repose sur deux instances majeures : le Conseil d'administration (CA) et le Comité exécutif (COMEX). Le duo Président/Directeur Général est un élément structurant de la gouvernance coopérative.

Nos partenariats et parties prenantes

- Les parties prenantes techniques : interprofession, recherche, instituts techniques, fédérations...
- Les parties prenantes économiques : fournisseurs, banques, assurances, clients...
- La société : médias, associations, ONG, opinion publique...
- Les parties prenantes territoriales : collectivités, habitants, riverains...
- Les parties prenantes internes : salariés, agriculteurs, saisonniers...
- Les consommateurs

Le conseil d'administration

Il est composé de 25 membres élus : 1 Président, 10 membres du Bureau et 14 membres dont 1 ANC (associé non coopérateur). Le Conseil d'administration (CA) représente les agriculteurs adhérents et décide des orientations stratégiques du Groupe.

Il y a une dizaine de réunions du Conseil d'Administration en moyenne par an et le taux de participation est de 88% pour l'année 2024-2025. En complément des CA, une quarantaine d'Assemblées et Conseils de Section, de Conseils de territoire se déroulent chaque année. L'Assemblée Générale, grand rendez-vous annuel, dépasse régulièrement les 400 participants. Afin de préparer au mieux les élus et administrateurs à leur fonction, des formations sont régulièrement organisées. Elles ont pour but de renforcer leur niveau d'expertise et leurs connaissances sur la gouvernance des coopératives agricoles.

Les commissions

Dans le cadre de la gouvernance, le Conseil d'Administration a mis en place 13 commissions thématiques composées d'administrateurs et de cadres de la coopérative : Céréales, Agronomie et Développement Durable, Filières, Semences, Vie Coopérative & territoires, Innovation Recherche & Développement, Engagements financiers, Investissements, Bio, Energie, Agroalimentaire, Machinisme et Comité rémunération.

Le comité exécutif

Il est composé du Directeur Général et de 7 de ses directeurs (Terrain, RH, Élevage, Machinisme, Secrétariat général, Opérations et Communication). Le COMEX est en charge de la performance économique de la coopérative et déploie la stratégie définie par le CA.

Le comité de direction

Le Comité de Direction comprend les membres du COMEX auxquels viennent s'ajouter les responsables des différentes activités, filiales et services supports. Le Comité de Direction représente toutes les branches de la coopérative. Ces membres s'impliquent dans la mise en œuvre quotidienne de la stratégie globale.

Intégration de la RSE dans la gouvernance

La RSE est directement et opérationnellement prise en charge par le COMEX. Les actions sont validées par le COMEX. Ce comité est en charge de diffuser les informations au niveau du Conseil d'Administration, des commissions et des différents acteurs de la société.

Notre démarche RSE

Placée sous la responsabilité directe du Comité Exécutif, la RSE est intégrée à la gouvernance du Groupe. Chaque action est validée par le COMEX, qui assure également sa diffusion auprès du Conseil d'Administration, des commissions et de l'ensemble des parties prenantes.

Notre démarche RSE repose sur trois piliers complémentaires : les hommes, les ressources et les territoires.

LES ENJEUX ISSUS DE L'ANALYSE DES RISQUES

Cette analyse de risque a été faite suivant les différentes thématiques listées à l'article R225-105 du code de commerce, déclinées en 3 thèmes principaux: risques sociaux, environnementaux et sociétaux.

Elle a été élaborée à partir de la synthèse faite par un groupe de travail représentatif des différents secteurs d'activité. Ce premier retour a été enrichi par d'autres éléments tels que les enjeux sectoriels (ex : 5 piliers de La Coopération Agricole (ex Coop de France), les futures évolutions réglementaires (ex : lois EGALIM), les indicateurs proposés par le groupe de travail de la Coopération agricole et le COMEX d'EMC2.

Dans chacun des grands thèmes, des axes de travail prioritaires ont été définis :

- l'engagement vis-à-vis des hommes au travers de l'attractivité, de la fidélisation et de la formation ;
- l'engagement vis-à-vis de l'environnement sur l'utilisation des ressources et la réduction de nos déchets ;
- l'engagement vis-à-vis de la société en tant qu'acteur majeur en faveur du développement local, en respectant nos territoires et au bénéfice des consommateurs.

Pour cette analyse de risque, une criticité a été établie en fonction de 2 points notés de 1 à 3.

- Gravité : importance pour EMC2 en termes d'impact sur son activité.
- Fréquence : le sujet intervient dans l'activité de la coopérative.

En fonction des critères, le niveau de risque est ainsi qualifié en nul, faible, significatif et majeur.

La priorité a été mise sur les risques significatifs ou majeurs. Ils sont représentés dans les matrices ci-après.

En vert, le risque est nul. En orange, il est faible. Et en rouge, le risque est significatif. Aucun risque majeur n'a été identifié, suite à l'analyse.



Les hommes

Fréquence	3		- Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes - Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap	- Les accidents du travail - L'effectif total et la répartition des salariés par sexe par âge et par zone géographique - L'organisation du dialogue social Les rémunérations et leur évolution - Le bilan des accords collectifs - Les conditions de santé et de sécurité au travail - Les politiques mises en œuvre en matière de formation - Le nombre total d'heures de formation
	2	La politique de lutte contre les discriminations		- Les embauches et les licenciements - L'organisation du temps de travail
	1	- Promotion des pratiques sportives - Lien Nation-armée - Absentéisme		
		1	2	3
		Gravité		

La société

Fréquence	3			- L'impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local - Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs
	2	Les actions de partenariat ou de mécénat	L'impact de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales	- Les relations entretenues avec les parties prenantes de la société - La prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale - La prise en compte dans la politique d'achats des enjeux sociaux et environnementaux
	1			
		1	2	3
		Gravité		

L'environnement

Fréquence	3			• Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions • Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre • Les mesures de prévention et de réduction des rejets • Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation des déchets • La consommation d'énergie • La consommation d'eau
	2		• La prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité • Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre • Les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique	• La prise en compte des questions environnementales • Les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité • L'utilisation des sols • La consommation des matières premières
	1	• Lutte contre le gaspillage alimentaire	• Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	
		1	2	3
Gravité				

Pour chaque risque significatif, une réflexion a été menée afin de choisir l'indicateur de progrès associé, l'objectif à atteindre et les actions à mener pour y parvenir. Des pilotes par indicateurs ont été désignés, pilotes en charge de l'animation et de l'amélioration de nos 29 indicateurs RSE.



RSE, CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) et Union Européenne

Afin d'harmoniser le reporting de durabilité des entreprises et d'améliorer la disponibilité et la qualité des données RSE, l'Union Européenne a rédigé un corpus de normes (CSRD) qui va prendre progressivement le relai sur les démarches actuelles (dont la DPEF que vous êtes en train de lire fait partie).

L'application de ces nouvelles normes suit un calendrier décliné entre autres selon la taille des entreprises. Concernant le Groupe EMC2, ces nouvelles normes devaient être déployées à compter de l'exercice 2025-2026. L'exercice 2024-2025 aurait donc dû être l'année d'élaboration d'un tout nouveau projet RSE.

En février 2025 cependant, l'Union Européenne a souhaité décaler de 2 ans le planning de mise en place de ce nouveau dispositif, repoussant de facto les exigences en matière de CSRD à l'exercice 2027-2028 pour le Groupe EMC2. Les seuils (chiffre d'affaires, nombre de salariés, ...) ne seront connus qu'à l'automne. Le nouveau projet RSE du Groupe EMC2 sera ainsi précisé dès les nouvelles exigences européennes complètement définies et partagées.

Nos engagements pour les hommes

Faire connaître nos métiers et nos actions pour développer l'engagement et la fierté d'appartenance

La communication joue un rôle essentiel dans la valorisation des savoir-faire et des actions de la coopérative. Elle constitue à la fois un outil de rayonnement externe et un levier d'engagement interne. En mettant en lumière les démarches de progrès initiées par le groupe EMC2, ainsi que les collaborateurs qui les portent au quotidien, la communication contribue à renforcer le sentiment et la fierté d'appartenance, et à encourager l'implication de chacun.

Elle repose sur une diffusion multicanale : couverture des événements internes et externes (visites de sites, rencontres agronomiques, assemblée de section, accueil d'écoles, réunions internes, journées d'intégration,), production de contenus attractifs (témoignages, reportages photos et vidéos), déploiement d'une stratégie digitale adaptée aux différentes audiences, ainsi que le relais via la presse et les médias.



La performance digitale constitue l'un des leviers clés pour mesurer la notoriété et l'attractivité de la coopérative. Le suivi des indicateurs (audiences, interactions, portée des publications, etc.) permet d'évaluer l'efficacité des actions menées et d'ajuster en continu la stratégie de communication. Le tableau ci-après sur la performance des comptes du Groupe EMC2 illustre cette dynamique de progression autour d'objectifs ambitieux.

Réseau	Objectif	2023-2024	2024-2025
Facebook	Nombre de publications (objectif 150)	122	120
	Nombre de "j'aime" en moyenne (objectif 100)	96	98
	Portée moyenne des publications (objectif 4 500)	5 690	5 449
Instagram	Nombre de publications (objectif 50)	41	45
	Portée moyenne des publications (objectif 700)	1 269	1 310
Tiktok	Nombre de vidéos publiées (50)	38	36
	Nombre de vues totales (objectif 800 000)	334 300	381 800
	Portée moyenne des publications (16 000)	9 832	10 605
Linkedin	Portée moyenne des publications (objectif 2 000)	2 600	2 143
	Nombre de publications (objectif 90)	69	72

Selon les réseaux, le nombre de publications est légèrement en recul ou en progression, la portée des publications est quant à elle très satisfaisante. Nous pouvons constater que, s'il est important de publier régulièrement, la qualité des publications et la pertinence des contenus permettent d'atteindre un public nombreux et large.

Pour l'année à venir, l'un des chantiers majeurs consistera à formaliser la marque employeur du Groupe EMC2 pour renforcer l'engagement des collaborateurs actuels et futurs, et à développer des contenus intégrant la parole des adhérents. L'objectif est de mettre en lumière, à travers leurs témoignages, l'ensemble des actions menées par les équipes de la coopérative pour accompagner les agriculteurs dans le développement et la durabilité de leurs exploitations.

RH et attractivité

Les 920 salariés du groupe constituent la force d'EMC2. Ils accompagnent au quotidien nos adhérents et nos clients dans leur démarche durable et innovante.

Dans un marché de l'emploi toujours plus tendu, nous devons tous œuvrer pour que nos salariés soient fiers de travailler chez EMC2 et s'engagent pour que l'entreprise soit encore meilleure.

Notre objectif est donc de développer l'esprit d'appartenance et l'engagement. Ce levier peut s'avérer complexe à mettre en œuvre au sein d'une organisation aussi diversifiée que EMC2. Le groupe constitue un socle commun pour l'ensemble des métiers tout en gardant une culture locale composée par chaque entité, chaque équipe (un atelier, un magasin, un silo,...).

Les meilleurs ambassadeurs d'EMC2 sont ses collaborateurs, ses adhérents et ses partenaires qui partagent un temps d'échange au quotidien autour d'un projet commun. Ce sont eux qui s'engagent pour promouvoir les valeurs et l'esprit coopératif. Dès lors, il est prépondérant de générer l'engagement dans le projet d'entreprise et d'établir **une relation de confiance** entre les collaborateurs.

L'équité, la diversité, le respect d'autrui, le droit à l'erreur et la reconnaissance des réussites collectives et individuelles permettent de construire cette confiance au quotidien et de rendre notre coopérative attractive.

L'enjeu RH essentiel pour les entreprises dans les prochaines années sera son attractivité qui se décline en 4 étapes :

- Recruter au bon niveau de compétences
- Attirer pour recruter suffisamment de salariés
- Intégrer dans de bonnes conditions ces nouveaux salariés
- Donner envie aux salariés performants de rester dans l'entreprise



Nos actions pour fidéliser nos salariés et attirer les talents

NOTRE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS POUR NOS COLLABORATEURS

Chaque année, au travers d'une démarche de prévention des risques structurée et s'inscrivant dans une logique d'amélioration continue, nous améliorons les conditions de travail afin de garantir à l'ensemble de nos salariés, un environnement de travail sain et sécurisé.

ACTIONS MARQUANTES DE L'ANNÉE 2024-2025

Des Documents Unique plus complets et la digitalisation des audits et de visites terrain pour maintenir notre démarche de prévention des risques dans un cycle d'amélioration continue

En 2024, nous avons refondu la totalité de nos Documents Uniques en utilisant un système de cotation prenant mieux en compte les spécificités des situations de travail, comme la durée des tâches ou la présence de facteurs aggravants (travail isolé, intervention dans l'urgence, ...). Associée à des audits terrain plus approfondis, cette refonte nous a permis d'améliorer notre connaissance des situations les plus critiques. La présentation visuelle a également été améliorée pour faciliter leur lecture et permettre de mieux identifier les situations les plus critiques. L'impact positif des mesures de préventions mises en place est également directement visible sur le document.

La digitalisation des audits et visites sécurité (saisie directement sur tablette et exploitation des rapports sur la plateforme MyPerform) ont permis la mise en place d'une véritable dynamique d'amélioration continue grâce au partage des rapports d'audit / visite et des plans d'actions associés. Une plus grande implication des parties prenantes et notamment des managers a également été permise grâce à cette nouvelle pratique, que nous avons pu tester à l'occasion des visites de la CSSCT ou des audits réalisés sur les nouvelles structures ayant intégré le groupe (AGRINOVE et Martin notamment).

·Pour l'année 2024, le taux de fréquence s'établit à 14,7, ce qui correspond à l'un des taux de fréquence les plus faibles enregistrés ces dernières années. Il est la conséquence d'un nombre d'accidents avec arrêt parmi les plus faibles et d'une hausse de l'effectif. Il est calculé à partir du nombre d'accidents avec arrêt sur la période étudiée multiplié par un 1 000 000 et divisé par le nombre d'heures travaillées.

·Pour l'année 2024, le taux de gravité s'établit à 0,43. Il s'agit d'un des taux de gravité les plus faibles enregistrés ces dernières années. Ce résultat est la conséquence directe d'accidents ayant entraîné des arrêts de courte durée, synonyme d'un faible niveau de danger de nos activités. Il est mesuré à partir du nombre de jours d'arrêt de travail prescrits à la suite d'un accident de travail multiplié par 1000 et divisé par le nombre d'heures travaillées.

·163 actions de prévention ont été formalisées en 2024, soit une baisse de 24% par rapport à l'année précédente. Cette baisse est directement liée à un nombre moins important de visites réalisées par notre CSSCT et par la priorité donnée aux risques majeurs et aux comportements humains plutôt qu'aux anomalies matérielles.

INDICATEURS SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Taux de fréquence

14,7

Taux de gravité

0,43

Actions de prévention

163

DONNER ENVIE DE NOUS REJOINDRE

Sur un marché de l'emploi toujours tendu, le groupe diversifie ses stratégies de recrutement pour rencontrer de nouveaux publics.

L'alternance en pleine croissance : concilier notre rôle d'entreprise citoyenne avec les besoins en ressources humaines d'EMC2

L'alternance continue de jouer un rôle central dans notre stratégie RH. En 2024, nous comptons 94 alternants au sein du groupe, soit une progression de plus de 60 % depuis 2021 (58 alternants).

Notre taux moyen d'alternants est de plus de 10% au niveau du groupe, là où au niveau national le taux moyen des entreprises se situe autour de 3%.

94 alternants au
sein du groupe
EMC2 en 2024

+60%
depuis 2021

Une évolution significative, reflet de notre volonté d'accompagner les jeunes tout en répondant aux enjeux de développement de notre coopérative.

Pour les jeunes, l'alternance est une véritable passerelle vers l'emploi : elle leur permet de découvrir un métier, d'acquérir des compétences concrètes et de construire leur projet professionnel. Nous poursuivons également notre présence sur le terrain à travers de nombreux événements : salon de l'apprentissage, forums emploi, simulations d'entretien, journées portes ouvertes (Mission Locale de Verdun, Lycée Margueritte Verdun, EPL agro de Bar-le-Duc et Courcelles-Chaussy, Journées Nationales de l'Agriculture, Forum « Ose l'Élevage » à Somme Vesle, Stade vers l'Emploi via France Travail, ...).

Ces actions sont essentielles pour faire connaître nos métiers, attirer de nouveaux talents et valoriser notre filière auprès des jeunes générations.

Le projet « EMC2 des collèges » et « les Journées Nationales de l'Agriculture » : Une démarche qui se pérennise

Il y a maintenant 3 années la coopérative s'est engagée dans la promotion de ses métiers auprès des jeunes générations.

Ainsi, en 2023, neuf de nos salariés ont rencontré les élèves de 5^{ème} du collège d'Ancemont afin de présenter leur métier (ingénieur dans la transition énergétique, chef de projet de la méthanisation, métier de la maintenance, machinisme agricole, agronomie, ...).

En 2024 puis en 2025, suite au succès de cette action, nous avons renforcé cette démarche. Ainsi nous sommes présents dans un 2^{ème} collège à Verdun (Maurice Barrès).

Nous avons également reconduit **nos journées de portes ouvertes organisées au siège** de la coopérative.

Après avoir reçu 400 jeunes en 2024, sur une dizaine de stands afin de leur présenter la diversité et la richesse de nos métiers, **en 2025 c'est plus de 700 collégiens de 5^{ème} en provenance de 11 collèges de la Meuse qui ont suivi un itinéraire ludique à travers 20 stands présentant différents métiers de l'agriculture** (15 métiers des coopératives EMC2 et l'ULM, des métiers d'exploitants agricole, ...).



Il s'agit d'une démarche innovante qui permet aux élèves de découvrir les métiers au sein du secteur agricole, tout en rencontrant nos équipes afin qu'ils partagent leur expérience. Nous avons la chance d'avoir une multiplicité de métiers (200 au sein de la coopérative et de ses filiales) qui peuvent attirer tout type de public et répondre aux futures envies des collégiens.

L'intérêt de ce projet est de travailler le plus tôt possible sur le parcours scolaire des élèves de façon à ouvrir le champ des possibles en leur donnant à voir la diversité des métiers et à les inspirer.

Un environnement propice à l'épanouissement

Permettre à chacun de contribuer à la vie de l'entreprise est un élément clé de notre cohésion. Chacun doit pouvoir exprimer ses idées pour améliorer au quotidien le fonctionnement de son service, mais aussi adresser les problématiques plus larges qui concernent tout le Groupe, comme la gestion des ressources (électricité, gaz, gasoil, eau) et la réduction des émissions de CO₂.

Le travail réalisé dans le cadre du projet Transition et du diagnostic Carbone avait permis de recueillir près de 500 propositions d'actions d'amélioration de la part des salariés.

La mise en œuvre de ces actions s'est poursuivie cette année encore et près de 200 salariés ont pu contribuer au traitement de sujets aussi divers que les consommations énergétiques dans les ateliers machinisme, le pilotage de la ventilation dans les silos, le fonctionnement des équipes commerciales en production végétale, ou encore le covoiturage.

Pour les années à venir, ces sujets resteront ouverts – la consommation de ressources, l'impact de nos activités et de notre développement sur les territoires constituent des préoccupations permanentes.

A l'instar du projet Transition, une nouvelle réflexion collective autour de la prévention des risques sera menée sur l'exercice à venir.

Salariés régulièrement impliqués sur des projets du Groupe :



Développer les talents, une conviction forte chez EMC2

Nous sommes convaincus que la performance de notre coopérative repose avant tout sur les compétences de nos collaborateurs. Dans un environnement en constante évolution, former, accompagner et faire progresser chacun est un impératif stratégique, mais aussi une responsabilité sociale que nous assumons pleinement.



Malgré un contexte économique tendu, le nombre d'heures de formation par salarié s'est maintenu à l'identique (18,38 heures par salarié en 2024 contre 18,54 heures en 2023). Nous restons pleinement engagés en faveur du développement des compétences.

Le nombre d'heures global a augmenté de 9% (16 383 heures en 2024 contre 15 029 heures en 2023) en raison de l'intégration des sociétés Agrinove et Martin.

En 2024, plus de la moitié de nos effectifs (54%) ont été formés, ce chiffre témoigne de notre engagement en matière de développement des compétences.

Classification des métiers/emplois/postes

Fin 2024, nous avons pratiquement terminé la mise à jour de la classification des emplois. C'est un long travail démarré en 2022 qui nous a permis de classer la totalité des postes du groupe couvert par la Convention collectives 5 Branches. Ainsi, nous avons réalisé près de 230 définitions de fonctions réparties dans 14 filières (transports, machinisme, production végétale et approvisionnement, direction industrielle, les différents services support, ...).

Cet outil permet aux salariés de mieux connaître l'ensemble des postes et les évolutions possibles au sein d'une filière.

Gratuité de la Mutuelle

En 2024, nous avons maintenu la gratuité de la mutuelle, afin d'aider le pouvoir d'achat des salariés et améliorer l'attractivité du groupe.

Nous avons également réalisé une enquête sur les attentes des salariés vis-à-vis de la mutuelle et suite à celle-ci nous avons créé 2 niveaux d'options supplémentaires pour mieux répondre à ces attentes.

Qualité du dialogue social en 2024

La signature de 18 accords dans l'année représente une forte dynamique pour un groupe comme EMC2. La culture de la négociation avec les partenaires sociaux est bien ancrée dans le groupe.

Des accords importants ont été signés concernant :

- L'UES : l'intéressement (pour EMC2, MOSAIC, EMC2 TRANSPORTS, GRAILLOT, C4M), les frais de santé, le CIE
- NATURE ET PLEIN AIR : L'intéressement
- TERIALIS : Partage de la valeur
- MARTIN : L'intéressement, le PEE
- SOPLAN : L'intéressement

Nombre d'accords en vigueur : 118 accords en cours

Nombre d'accords signés au cours de l'année 2024 : 18 accords signés

Nos engagements pour l'égalité hommes/femmes

Les index des sociétés du groupe sont bien au-dessus des 75 points requis par la loi. Ces scores traduisent nos ambitions et nos actions engagées en matière d'égalité salariale.

Depuis 2020, les entreprises doivent calculer et publier leur index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'index permet aux entreprises de mesurer l'égalité salariale femmes-hommes au sein de leur structure. Il est calculé à partir de 5 critères établis par le législateur pour obtenir une note globale sur 100 points et doit dépasser 75 points.

Index égalité Hommes-Femmes

85/100 pour l'UES (EMC2, C4M, SAS Transports, Ver'est et Mosaïc)

92/100 pour Nature et Plein Air

Le Groupe EMC2 va bien au-delà :

- 85/100 (+4 pts) pour l'UES (EMC2, C4M, SAS Transports, Cer'est et MOSAÏC)
- 92/100 (+6pts) pour Nature et Plein Air

Reconnaissance des "travailleurs handicapés"

La démarche de reconnaissance des "travailleurs handicapés" se poursuit en 2024.

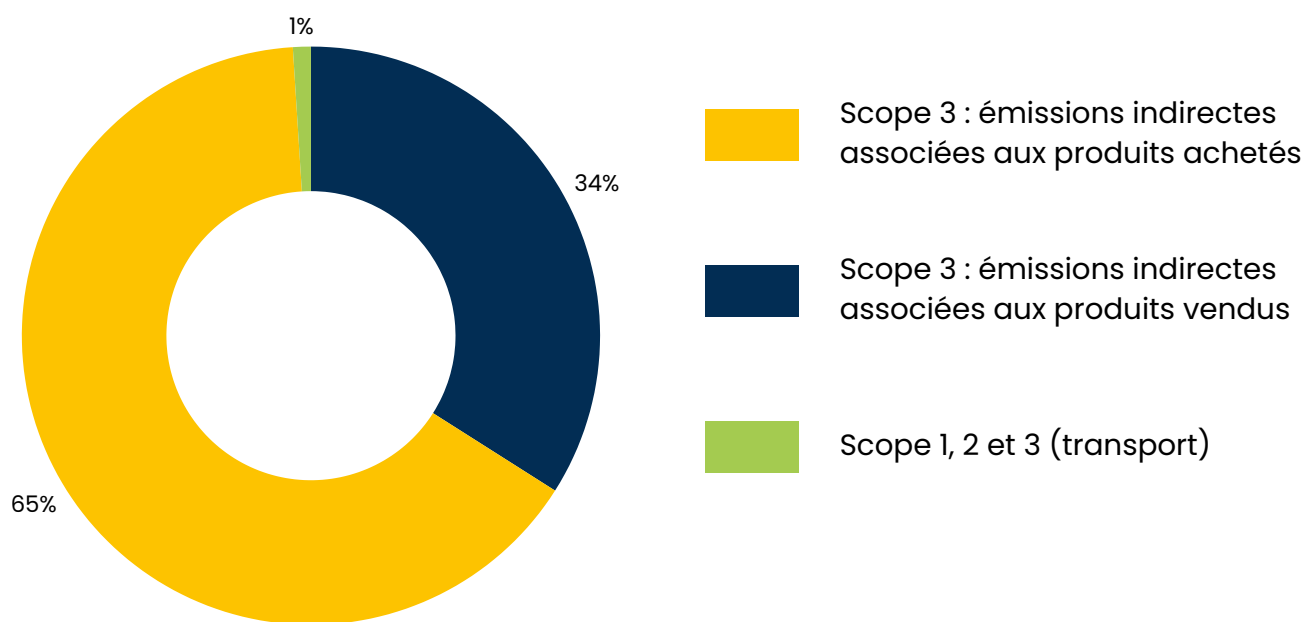
A ce jour, nous avons un équivalent de 37 unités dans nos Déclaration Obligatoire d'Emploi de Travailleurs Handicapés (DOETH) pour l'ensemble du Groupe.

Les sociétés EMC2 TRANSPORTS, NPA, SOPLAN, GRAILLOT et LE MARVILLOIS dépassent les obligations légales

Nos engagements pour l'environnement

BILAN CARBONE DU GROUPE EMC2

En 2023, EMC2 a réalisé le bilan carbone de ses activités, révélant les grands postes d'émission amont, interne et aval :



Suite à l'établissement de notre bilan carbone pour l'ensemble de nos activités, de l'amont à l'aval (scopes 1, 2 et 3), un premier travail autour de la réduction des émissions de carbone avait été entrepris en 2023 avec les 45 personnes les plus en lien avec cette problématique.

Plusieurs dizaines de pistes de travail avaient été ainsi identifiées. En 2024, un travail complémentaire d'approfondissement et de priorisation a pu être mené. Les pistes de réduction des émissions en lien avec l'activité interne au Groupe sont claires et déjà adressées dans le cadre de notre démarche RSE (voir les chapitres suivants de notre DPEF), notamment :

- la réduction des émissions carbone de notre flotte ;
- la réduction des consommations de gasoil ;
- la réduction des consommations énergétiques ;
- la production d'énergies vertes.

Concernant la réduction des émissions du scope 3 (amont et aval à nos activités), la problématique consiste à trouver des débouchés suffisamment rémunérateurs chez nos clients intéressés par des produits bas carbone, afin de promouvoir chez nos clients et adhérents agriculteurs et éleveurs des pratiques à impact environnemental réduit. Si les démarches vertueuses sur le plan environnemental sont identifiées (diagnostic CAP2ER chez les éleveurs par exemple, fiches actions CEPP...), la valorisation de ces démarches en amont auprès de nos clients est actuellement en construction.

En parallèle, une réflexion transversale est menée avec nos clients sur les synergies polyculture-élevage afin d'identifier d'autres leviers de réduction de notre empreinte carbone.

OPTIMISATION DES RESSOURCES ET CONSOMMATIONS

L'électricité

La consommation d'électricité s'établit à 13 212 669 kWh pour la période 2024/2025, soit une baisse de 361 393 kWh (2.7%) par rapport à 2023/24. Ces chiffres prennent en compte l'ensemble des entités du groupe hormis les sociétés Sabest, Agrinove et Martin et les sites de Belleville-sur-Meuse (élevage) et de Baleycourt.

Actions d'optimisation mises en place sur 2024/2025 :

- Audits énergétiques des magasins et ateliers machinisme EMC2, Graillot, C4M.
- Poursuite du relamping LED Gamm Vert Manom, Atelier Uzemain, Siège Belleville-sur-Meuse (Elevage).
- Actions visant à réduire les consommations énergétiques des magasins Gamm vert (relamping, isolation, etc).
- Finalisation des audits de ventilation des silos.
- Audits énergétiques des magasins Gamm Vert et Lombard.
- Mise en place d'un système de comptage individualisé pour Belleville
- Installation de sous compteurs électriques sur les sites de Landres, Jeandelize et Villiers-le-Sec pour suivre plus précisément les consommations.
- Installation de sous compteurs électriques sur le site de Bras-sur-Meuse.

Plan d'actions 2025/2026 :

- Poursuite du relamping LED
- Poursuite du plan d'actions visant à réduire les consommations énergétiques des magasins NPA (relamping, isolation, etc).
- Mise en conformité suite aux audits ventilation des installations.
- Poursuite des études de faisabilité d'implantation de projets photovoltaïques.
- Audit énergétique réglementairel.

L'eau

La consommation en eau en provenance du réseau s'établit à 16 553 m³, ce qui représente une hausse significative de 3 886 m³ (30%) par rapport à 2023 expliquée par une fuite très importante sur le site de Domvalliers. Ces chiffres prennent en compte l'ensemble des entités du groupe hormis les sites des sociétés Sabest, Marvillois, Agrinove et Martin.

Actions d'optimisation mises en place sur 2024/2025 :

- Colmatage de la fuite de Domvalliers.
- Optimisation de la consommation d'eau des aires de lavage de l'activité élevage.
- Sensibilisation continue du personnel.

Plan d'actions 2025/2026 :

- Centralisation du suivi des consommations d'eau des établissements du Marvillois et de L'Argonnais.
- Optimisation de la consommation d'eau des sites du Marvillois.
- Extension de l'indicateur aux sociétés Agrinove et Martin.
- Sensibilisation continue du personnel.

Consommation d'électricité du groupe EMC2 du 01/07/24 au 30/06/25

13 212 699 kWh

-2,7 % par rapport à la période 2023/2024

Consommation d'eau du groupe EMC2 du 01/01/24 au 31/12/24

16 553 m³

+ 30% par rapport à la période 2023/2024

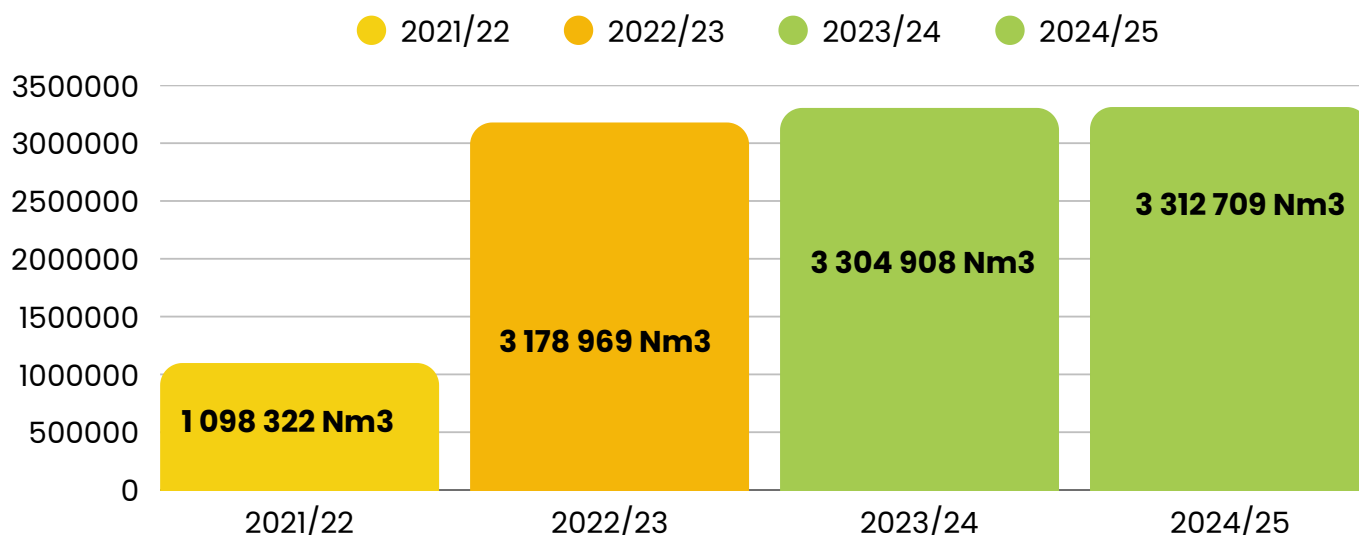


MÉTHANISATION : NOTRE PRODUCTION D'ÉNERGIE VERTE LOCALE

Nos unités de méthanisation de Landres (54) et Villers-la-Montagne (54) ont atteint et dépassé cette année encore leurs objectifs d'injection avec un peu plus de **3.3 millions de m³ injectés dans le réseau de distribution de gaz** de ville, fournissant ainsi l'équivalent de la consommation annuelle de 2 500 foyers.

Ce gaz, produit localement, s'est substitué au gaz fossile traditionnel, réduisant ainsi de manière significative l'impact carbone de la fourniture d'une telle énergie. En effet, la certification RED II de l'unité de Landres, renouvelée encore cette année par un organisme extérieur indépendant, a permis de démontrer qu'entre la production et la fourniture d'un gaz fossile et celle du biogaz, **les émissions de CO₂ ont été réduites de 98%**. Ce calcul prend en compte le CO₂ dégagé par la conduite des cultures, par les récoltes, par l'approvisionnement à l'unité, par les épandages de digestat en lieu et place d'engrais minéraux, par les consommations d'énergies électriques de la méthanisation...

Production totale de gaz vert par an issue de la méthanisation du Groupe EMC2 :



EMC2 poursuit son ambition de démocratiser la méthanisation auprès des agriculteurs, pour en faire un outil structurant au service de l'élevage, de l'agronomie et de la transition énergétique.

Cette année a été marquée par la signature d'un partenariat stratégique le 2 juin 2025 entre EMC2 et SUEZ, acteur majeur de l'économie circulaire et de la valorisation des biodéchets, pour accélérer le développement de projets de méthanisation dans le Grand Est.

En parallèle, les équipes de l'activité méthanisation prévoient de maintenir l'objectif d'injection tout en consommant moins d'énergie grâce à l'utilisation de l'Intelligence Artificielle sur l'unité de Villers-la-Montagne.

LE GAZ DE CHAUFFAGE

Consommation de gaz naturel pour le chauffage du groupe EMC2 du 01/07/24 au 30/06/25

3 023 703 kWh

-3,6% par rapport à la période 2023/2024

La consommation de gaz naturel pour le chauffage est de 3 023 703 kWh, soit une baisse de 111 949 kWh (3,6%) par rapport à la période 2023-2024. Ces chiffres prennent en compte l'ensemble des sites du groupe raccordés au gaz de ville hormis Agrinove, Martin, Sabest, Le Marvillois, l'Argonnais et le séchoir de Bras-sur-Meuse.

Actions d'optimisation mises en place sur 2024/2025 :

- Audit énergétique des magasins et atelier machinisme EMC2, Graillot, C4M.
- Amélioration de l'isolation des bâtiments lors de travaux (Atelier Uzemain).
- Poursuite du remplacement du matériel de chauffage (chaudières, aérothermes, etc.) en fin de vie par des équipements moins consommateurs (atelier de Montmedy, siège à Bras-sur-Meuse, centre d'agréage VLS, Saint Geosmes, ...)
- Poursuite de la démarche de sensibilisation du personnel aux bonnes pratiques de chauffage.

Plan d'actions 2025/2026 :

- Extension de l'indicateur aux sociétés Agrinove et Martin.
- Poursuite du remplacement du matériel de chauffage (chaudières, aérothermes, etc.) en fin de vie par des équipements moins consommateurs.
- Poursuite de la démarche de sensibilisation du personnel aux bonnes pratiques de chauffage.
- Installation de sous compteurs gaz sur les sites de Bras sur Meuse, Jeandelize et Villiers le Sec pour suivre plus précisément les consommations.

LE SÉCHAGE DU GRAIN

La récolte 2024 a été marquée par une bonne collecte de maïs au niveau du groupe EMC2 et une humidité relativement basse (27% d'humidité), comme l'an passé.

En capacité optimale, le séchoir de Bras-sur-Meuse peut sécher l'équivalent de 25t de maïs humide (35% humidité) à l'heure.

Pour cette année comptable, la consommation de gaz a été de 14.51 kWh pour faire perdre un point d'humidité par tonne sur le séchoir de Bras-sur-Meuse, pour un total séché de 26 800 tonnes brutes (un peu plus du double du volume N-1).

Le séchoir n'a été pu être optimisé au mieux de ces capacités de séchage sauf en octobre et en novembre. La marchandise a été séchée sur 4 mois (d'octobre à janvier) et parfois sur de petits volumes.

La production totale de déchets par le groupe EMC2 s'élève à **660.17 t équiv** pour 2024/2025 dont **34,40 % (hausse de 3 % par rapport à 2023/2024)** sont traités dans des filières de recyclage soit **226,99 t équiv**. Ces chiffres prennent en compte l'ensemble des entités du groupe hormis les sociétés Sabest, Agrinove et Martin.

Sont inclus dans les déchets, les éléments suivants :

- Aérosols
- Cartons
- Bois
- Ordures ménagères (pesées)
- DIB (déchets industriels banals)
- Huiles, hydrocarbures
- Fluides
- Végétaux

Plan d'actions 2024/2025 :

- Optimisation de la gestion des déchets lors des événements organisés par le groupe
- Poursuite de la recherche de nouveaux opérateurs et de nouvelles filières de traitement
- Poursuite des opérations d'enlèvements groupés de déchets diffus

Plan d'actions 2025/2026 :

- Mise en place d'une démarche de recensement des déchets sur les sites céréales EMC2
- Extension de l'indicateur aux sociétés Agrinove et Martin
- Poursuivre la recherche de nouveaux opérateurs et de nouvelles filières de traitement (par exemple, étude en cours sur le recyclage du matériel informatique)
- Poursuivre les opérations d'enlèvements groupés de déchets diffus

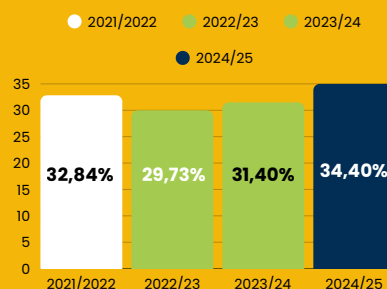
RECYCLAGE DES DÉCHETS

660,2
t équiv

**Taux de
déchets traités
en filière**

34%

Evolution du taux de déchets traités



ENGAGEMENT DES PARTENAIRES, CLIENTS ET FOURNISSEURS EN FAVEUR DE LA RSE

Le Groupe travaille avec près de 9 000 tiers non-agriculteurs chaque année, qu'ils soient clients, fournisseurs ou partenaires.

Nous évaluons chaque année le chiffre d'affaires réalisé avec les entreprises engagées dans une démarche RSE (ou équivalente), puis nous rapportons ce montant au chiffre d'affaires total du Groupe, que ce soit du côté client ou fournisseur.

Sur l'exercice 2024-2025, près de 73 % de nos clients et 77 % de nos fournisseurs non agriculteurs* participent activement à ces démarches responsables.

Dans l'objectif d'atteindre 65 % du chiffre d'affaires clients et 50 % du chiffre d'affaires fournisseurs concernés, les acheteurs et les commerciaux du Groupe sont régulièrement sensibilisés à ces enjeux.

*Pour mémoire : les agriculteurs coopérateurs sont écartés du calcul car ils sont déjà sensibilisés aux problématiques environnementales depuis longtemps.

- Dispositifs règlementaires et incitatifs : PAC, Certiphyto...
- Accompagnement de la Coop sur les pratiques à impact environnemental réduit.
- Exigences liées à leurs débouchés : BIO, HVE, cahiers des charges spécifiques...
- Sujet de la décarbonation.
- Impact du Conseil Stratégique sur les produits phyto entré en vigueur depuis le 1er janvier 2021.

DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES AGRICOLES A IMPACT ENVIRONNEMENTAL RÉDUIT PRODUCTIONS VÉGÉTALES

2 axes ont été identifiés :

- Réduire notre impact environnemental par une utilisation optimisée des ressources ;
- Soutenir les pratiques agricoles spécifiques à impact environnemental réduit.

Cela se traduit par les identifications de pratiques dans le cadre du Contrat de solutions et des fiches actions CEPP.

LES FICHES ACTIONS CEPP

Un nouvel objectif d'obtention de fiches actions CEPP pour EMC2 a été établi par le ministère de l'agriculture sur les 2 années 2024 et 2025, avec une obligation de 221 232 CEPP.

EMC2 s'est donné pour objectif de dépasser 60% de son obligation sur les deux campagnes (2024 et 2025) et atteindre 37 % pour la première année 2024.

Bilan de la campagne 2024 (fin des déclarations le 31/03/2025) :

**70 486
CEPP**

**ont été obtenus, déclarés et
validés sur le registre pour 2024
pour EMC2.**

**23 461
CEPP**

**ont été obtenus, déclarés et
validés sur le registre pour 2024
pour Mosaïc.**

Bilan de la campagne 2024 (fin des déclarations le 31/03/2025) :

L'obtention de 70 486 CEPP en 2024 représente **32% de l'obligation**, soit un résultat légèrement en dessous de l'objectif fixé à 37% pour cette première année.

Grâce aux efforts déployés, cette collecte de plus de 70 000 CEPP a été réalisée sur **22 fiches**.

Le nombre global est en baisse, mais cette évolution concerne principalement la fiche diversification des cultures, qui recule fortement à 14 000 CEPP contre 35 800 l'an dernier. Cette fiche tient compte de la progression du tournesol en substitution du colza observée sur les trois années précédentes. L'effet de cette dynamique tend désormais à s'atténuer.

Les autres fiches significatives correspondent aux anti-limaces, à la baisse des insecticides de stockage, et aux leviers génétiques qui permettent de limiter l'utilisation de produits par le choix variétal. Notre investissement important dans les essais variétés, la multiplication en céréales et la production de semences certifiées avec notre station SEMLOR nous permet d'être présent très tôt dans le processus de mise sur le marché des variétés les plus performantes et les plus rustiques. Notre politique commerciale nous permet par ailleurs de rendre les semences certifiées plus abordables et de faciliter le renouvellement variétal.

Enfin, nous avons lancé un **adjuvant biocontrôle**, l'Ampli qui totalise plus de 6 000 CEPP. A plus de 1 000 CEPP, nous avons également une fiche conseil avec l'OAD Xarvio, alors que très peu de fiches actions existent dans ce domaine.



Fiches actions CEPP :

Eviter les recouvrements lors de la pulvérisation au moyen d'équipements en agriculture de précision	1
Introduire de la silphie pour perturber le cycle des bioagresseurs	2
Désherber les cultures en rang au moyen d'un outil de désherbage mécanique	3
Réduire les traitements insecticides sur les grains stockés grâce à un accompagnement individualisé	4
Réduire les traitements en implantant une jachère mellifère	5
Accompagner le placement des traitements fongicides des céréales, au moyen d'un outil d'aide à la décision de prévision et de conseil tracé à la parcelle	6
Réduire les traitements fongicides contre le mildiou de la pomme de terre au moyen d'un outil d'aide à la décision	7
Réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques par la diversification des cultures dans les systèmes de production annuelle	8
Améliorer l'efficacité d'une solution de biocontrôle ou réduire la dose de produits phytopharmaceutiques au moyen d'un adjuvant	9
Réduire le nombre de traitements au moyen de variétés de colza assez résistantes aux bioagresseurs	10
Substituer des produits anti-limaces à base de métaldéhyde par des produits molluscicides d'origine naturelle	11
Lutter contre divers bioagresseurs au moyen d'un produit de biocontrôle à base de soufre	12
Eviter un traitement insecticide contre les méligèthes en associant une variété de colza à floraison très précoce avec la variété principale	13
Réguler le nombre de fruits dans les vergers de pommiers au moyen d'un produit de biocontrôle	14
Réduire les traitements en implantant une jachère mellifère	15
Lutter contre les chenilles phytophages au moyen d'un produit de biocontrôle contenant du <i>Bacillus thuringiensis</i>	16
Lutter contre la pyrale du maïs au moyen de lâchers de trichogrammes	17
Choisir un mélange multi-services en tant que couvert d'interculture pour réduire le recours aux produits phytopharmaceutiques	18
Remplacer les traitements herbicide et insecticide d'automne en associant des légumineuses gélives avec du colza d'hiver	19
Lutter contre les insectes piqueurs au moyen d'un produit de biocontrôle à base d'huile minérale	20
Lutter contre des maladies fongiques au moyen d'un stimulateur de défense des plantes	21
Réduire les traitements phytosanitaires en combinant plusieurs pratiques afin de mettre en place une protection intégrée du colza	22

LE CONTRAT DE SOLUTIONS

Nous poursuivons la communication auprès de nos adhérents pour faire connaître la démarche du « **Contrat de solutions** » à travers nos guides et recueils d'informations ainsi que lors des visites d'essais ou de rencontres agronomiques. Nous sommes également acteurs du groupe de travail qui regroupe La Coopération Agricole, d'autres coopératives et l'association

« Contrat de solutions » pour favoriser l'adoption des solutions proposées par les adhérents des coopératives.

Cette année, la promotion du Contrat de solutions a été intégrée dans plusieurs supports à destination des adhérents :

- Recueil pour la protection intégrée des cultures (printemps 2025).
- Catalogue 2025 de la coopérative (page 37), distribué à l'ensemble des adhérents, intégrant une mise en avant spécifique du Contrat de solutions.
- Guide de conseil agronomique "Réduire ses IFT", destiné à accompagner les adhérents dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, comprenant :
 - o la présentation des leviers agronomiques,
 - o la valorisation des sites de la démarche et du site Contrat de solutions,
 - o 21 fiches sélectionnées en grandes cultures pour faciliter la mise en œuvre des leviers agronomiques les plus efficaces sur le territoire de la coopérative.

Perspectives 2025-2026 :

L'ajustement et la réduction des intrants sont favorisés par le déploiement des nouvelles technologies embarquées et d'outils d'aide à la décision. Nous accompagnons ainsi le développement de l'agriculture de précision qui a progressé de 39% cette année dans notre sociétariat avec 4 084 ha de prestations supplémentaires vendues sur la campagne 2024-2025.

**Ha conseillés
et facturés en
Agriculture de
précision**

**10 416
Ha**

2023/2024

**14 500
Ha**

2024/2025

+ 39,2%

par rapport à la
période 2023/2024

En cohérence avec le projet Transition de la coopérative, nous proposons également à nos adhérents des démarches pour accompagner l'effort financier nécessaire pour leur propre transition agroécologique, notamment sur la réduction de leur empreinte carbone.

Après avoir accompagné 29 adhérents en 2023 dans un projet labellisé de réduction des émissions et stockage du carbone sur 5 ans en grandes cultures (2500 t de CO2 évitées ou stockées), la coopérative a proposé cette année à ses adhérents de rejoindre le programme d'agriculture régénératrice Cargill RegenConnect.

Résultat : 14 adhérents se sont engagés dans cette démarche en partenariat avec Cargill favorisant l'adoption de nouvelles pratiques de santé des sols, et 1665 crédits carbone ont été générés.



PRODUCTIONS ANIMALES

Diagnostic Cap2er :

L'élevage est un levier majeur dans la réduction des gaz à effets de serre. Au niveau de la filière viande bovine, de nombreux acteurs ont entamé depuis plusieurs années des audits afin de faire un état des lieux du bilan carbone des exploitations. Pour ce faire, c'est l'outil Cap2er qui a été retenu. A ce jour le diagnostic Cap2er dans son niveau 1 (simple état des lieux) constitue une clef d'entrée pour accéder à certains contrats commerciaux. Réalisé une seule fois à la signature d'un contrat et dans des contrats à places limitées, le nombre de diagnostics réalisés est naturellement voué à plafonner.

On notera cependant que le niveau 2 (état des lieux et plan d'actions) est un sujet de discussion récurrent entre les partenaires commerciaux qui souhaiteraient aboutir vers une potentielle rémunération du carbone. Si le sujet est ouvert, les modalités de sa mise en œuvre restent toutefois entièrement à construire.

HVE :

La démarche HVE, bien qu'encore timide en filière viande bovine, enregistre une belle progression sur la campagne 2024-2025. Le nombre de bovins valorisés dans cette filière a doublé en une année.

RÉDUCTION DE NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

CONSOMMATION DE CARBURANT

La consommation de carburant des véhicules légers de notre parc est restée stable sur cet exercice, malgré une évolution de la typologie des utilitaires utilisés. Les fourgons tendent à remplacer progressivement les véhicules légers, qui se révèlent certes plus énergivores, mais qui offrent en contrepartie une meilleure polyvalence, indispensable aux besoins opérationnels.

Le programme de transition vers des véhicules à faible émission a pris un léger retard, en raison d'une offre quasi-inexistante sur le marché, notamment en matière d'autonomie et de compatibilité avec nos usages. L'exercice 2025/2026 devrait néanmoins permettre une vraie accélération de la migration de notre parc vers le tout électrique.

Concernant les poids lourds, l'intégration du carburant d'origine végétale B100 est pleinement engagée avec 10 tracteurs routiers qui roulent désormais au B100 en 2025. Un chiffre qui pourrait passer à 15 d'ici la fin de l'exercice 2025/2026, renforçant ainsi la part d'énergies alternatives dans notre flotte.

Consommation
de B100

180 000L

de B100 consommés en
substitution au gasoil sur
l'exercice 2024/2025

60%

de réduction d'émission
de carbone du puits à
ma roue

TRANSPORT

La société de transport vient de clôturer son cinquième engagement dans la Charte CO2 - Les transporteurs s'engagent.

Cette charte de L'ADEME nous permet de suivre l'activité de nos véhicules ainsi que leur consommation.

Le parc de la SAS EMC2 Transport est composé de :

- 20 Tracteurs Routiers, permettant de faire circuler 15 bennes céréalières, 3 chariots embarqués et 2 plateaux ;
- 7 porteurs Fuel ;
- 3 stations de distribution permettant de couvrir le territoire EMC2.

La consommation moyenne de carburant pour 100 km sur le parc est de :

- 36.45L/100 pour PL (objectif de 34L/100) ;
- 6.97L/100 pour les VL (objectif 6.5L/100).

Sur les 20 tracteurs routiers, 7 roulent au B100, un biocarburant qui permet de réduire nos émissions de CO₂ de près de 60%. Cela représente 18% du parc et nous a permis de générer un **gain de 9% d'émission de CO₂ au km parcouru** sur l'exercice 2024-2025.

SÉCURISATION DES OUTILS

Les dépenses à visées ICPE quant à elles se sont établies à 140 034 € avec une moyenne triennale à 374 106 €.

L'exercice 2025/2026 devrait permettre de revenir à un niveau d'investissement plus important avec en ligne de mire de beaux projets de réhabilitation ou de construction.

Nos engagements pour la société

INVESTISSEMENTS POUR PÉRÉNERISER ET AMÉLIORER LES OUTILS LOCAUX

La campagne agricole 2024 a été une nouvelle fois marquée par des conditions difficiles et a freiné la réalisation de certains projets. Malgré ces difficultés, la coopérative a engagé 1 651 866 €* dans le maintien et le développement de ses outils sur l'ensemble de son patrimoine (silo, site d'exploitation, centre d'allotement, atelier, magasin...).

Sur 3 ans, ce sont plus de 2,6 millions d'euros qui ont été investis par EMC2 pour améliorer ses outils industriels et agricoles sur l'ensemble de son territoire.

*Ce chiffre concerne le périmètre EMC2 coopérative (sans les filiales) hors ICPE et hors automobile.

INTÉGRATION DES PROBLÉMATIQUES TERRITORIALES DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS

La prise en compte des enjeux locaux par le Groupe s'illustre au travers des subventions obtenues et accordées aux différentes parties prenantes. Répondre aux appels à projets, promouvoir les initiatives locales, et soutenir l'activité d'acteurs territoriaux figurent parmi les leviers privilégiés d'EMC2.

En 2024-2025, le montant total des subventions accordées et reçues s'élève à 721 k€

Dans cette dynamique de soutien au développement local, la coopérative poursuit sa démarche d'aide au financement des ateliers d'engraissement de ses adhérents. Plus de 11 M€ sont ainsi attribués chaque année par le Conseil d'Administration aux projets portés par les éleveurs.

Enfin, EMC2 continue d'investir dans la pérennisation et l'amélioration de ses outils industriels et agricoles, confirmant sa volonté d'accompagner le développement sur l'ensemble du territoire.

PRÉFÉRENCE TERRITORIALE ET PARTENARIATS LOCAUX

Le modèle économique du Groupe repose sur un ancrage territorial solide, avec la volonté affirmée de prioriser les collaborations avec des acteurs locaux, c'est-à-dire situés dans les mêmes départements que nos propres activités.

Pour l'exercice 2024-2025, cette démarche se traduit concrètement par :

- 81 % du chiffre d'affaires fournisseur réalisé avec des partenaires du territoire du Groupe Coopératif

- 64 % du chiffre d'affaires client généré auprès de clients du territoire du Groupe Coopératif

Ces résultats marquent une progression encourageante. Toutefois, le Groupe demeure ambitieux pour l'avenir, en visant 90 % de chiffre d'affaires avec les clients locaux et 80 % avec les fournisseurs du territoire.

DES PRODUITS DE QUALITÉ POUR LE CONSOMMATEUR
PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Démarches Qualité Produits en céréales R24 :

Taux de conformité

70,7%
2024/2025

96%
objectif 2025

Cet indicateur prend en compte les tonnes de céréales pour lesquelles le client a fait une réclamation. Les anomalies remontent lors du « transfert » chez le client. Sont aussi incluses dans ces réclamations, les remontées à la suite d'un non-respect du cahier des charges mais qui sont tolérées par les contrats cadres (réfaction mais pas de refus).

La campagne 2024 a été marquée par une forte pluviosité tout au long du développement des céréales et lors de la récolte. Les caractéristiques physiques ont été fortement impactées et ne correspondaient plus aux normes « classiques » d'exécution.

Pour 2024-2025, sur les 660 141 tonnes de marchandises expédiées, 29,3 % d'entre elles ont entraîné une réclamation. Ce taux de réclamation a très fortement augmenté cette année par rapport à l'an passé et reste supérieur à notre objectif. Les critères principaux des réclamations concernent en particulier le PS (Poids Spécifiques), les calibres, le TP (Taux de Protéines et les impuretés). Plus de 60% des réclamations (en tonnage) concernent les PS, quel que soit le type de marchandise.

La campagne 2025 s'est déroulée dans de meilleures conditions. Les qualités reviennent au niveau des normes classiques. Le taux de réclamation devrait diminuer fortement la campagne prochaine avec **un objectif de taux de conformité fixé à 96%.**



Démarches et certifications :

La démarche colzas bas GES a encore été peu valorisée cette campagne et uniquement en colza (4% des ventes opérées du 01 juillet 2024 au 30 juin 2025)

Le développement de cette démarche reste à suivre et est soumise :

- aux évolutions réglementaires, prévues dans un futur proche, pour le calcul de l'ESCA (réduction des émissions dues à l'accumulation du carbone dans les sols)
- aux dynamiques de marché qui conditionnent les éventuelles valorisations

La certification FSA/SAI n'a pas été reconduite, mais une équivalence a été demandée via les certifications 2BS et 2BSXtra.

Les 3 entités EMC2, MOSAIC et CEREST sont désormais certifiées 2BS sur les blés, colzas et tournesols, en GES réels et en équivalent FSA/SAI en blés et colzas et 2BSXtra sur les orges et en équivalent FSA/SAI.

Perspectives pour 2025-2026 :

Sur la prochaine campagne, la valorisation des valeurs GES réels ou des équivalents FSA/SAI, sera un nouveau point d'attention.

La collecte de céréales bio en 2024/2025 a diminué pour la première fois en 10 ans. Malgré une prévision de collecte en hausse de 25%, les très mauvais rendements de l'année (-35% en moyenne) ont conduit à une diminution de la collecte. Notre partenariat de stockage a été reconduit et se pérennise sécurisant ainsi notre logistique de collecte des céréales bio.

Perspectives pour 2025-2026 :

BIO : objectif de maintien de la collecte par rapport à 2022-23 (environ 4 000 t) dans un contexte de diminution des surfaces certifiées en bio. Modification de notre organisation pour régionaliser le suivi de nos adhérents et améliorer la réactivité de notre service.



PRODUCTIONS ANIMALES

Production animale et durabilité sociale :

L'élevage subit de plein fouet la mutation du monde agricole et la volatilité des prix. Entre baisse structurelle du cheptel et diminution du pouvoir d'achat des consommateurs, la coopérative met en œuvre tout son savoir-faire pour trouver le meilleur débouché pour chaque animal, et la meilleure valorisation pour chaque éleveur.

Dans ce contexte, nous maintenons notre volonté de valoriser des animaux de qualité dans des filières reconnues. Ainsi, ce sont **9% de nos bovins de boucherie qui sont valorisés dans des démarches qualité**. Conséquence directe de l'inflation et de la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs, c'est 1 point de moins que la précédente campagne. Toutefois, si la demande en animaux de qualité supérieure est moindre, elle reste bien présente.

Dans ce climat d'incertitude économique et portés par la loi Egalim, la coopérative a proposé aux éleveurs plusieurs contrats sécurisant les prix de vente des animaux (en tenant compte des coûts de production). Ainsi, ce sont **34% des bovins qui ont pu bénéficier de ces différents contrats**.

Des produits de qualité pour le consommateur :

Cette campagne est également marquée par la volonté de renforcer notre circuit local que ce soit en bovins ou en ovins. Pour cela, la coopérative renforce son partenariat avec son outil d'abattage Sabest. **Sur la campagne 2024/2025, ce sont 18% des bovins et 30% des ovins qui ont été abattus dans notre outil**. L'abattage en local, un acte qui a du sens pour nos adhérents, pour le bien-être des animaux et pour l'environnement.

Le bien-être en production animale :

Les consommateurs et la société dans sa globalité placent toujours le bien-être animal au cœur de leurs priorités. Pour évaluer le bien-être dans les élevages, **la filière bovine a déployé un outil de diagnostic reconnu dans les différentes démarches qualité et cahiers des charges**.

La coopérative poursuit sa campagne de réalisation de diagnostics initiaux et va désormais entrer dans la phase de renouvellement triennal. Avec **79 diagnostics** supplémentaires réalisés sur cette campagne, ce sont en tout **215 élevages qui ont reçu leur premier diagnostic, soit 18% des éleveurs apporteurs** (sur un objectif fixé cette année à 22%).

En matière de bien-être animal, la coopérative n'agit pas qu'au niveau des élevages mais s'engage elle-même à respecter une politique de bientraitance animale durant toute les phases de ses activités. Des audits tests ont été déployés sur les trois centres d'allotement avec une volonté d'initier une démarche d'amélioration continue dans la prise en charge du bien-être animal.

Axe démarches qualité

Dans un contexte de baisse de pouvoir d'achat des consommateurs, la coopératives et ses partenaires commerciaux maintiennent leur volonté de valoriser des animaux dans des filières qualité reconnues. Ainsi ce sont 9% des bovins de boucherie qui ont été valorisés dans une démarche qualité sous SIQO (Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine) ou équivalent, soit 1 point de plus que sur la campagne précédente.

A l'inverse, les contrats de production dit « sécurisants », basé sur une rémunération indexée sur le coût de revient des animaux sont en recul avec une baisse de 3 points par rapport à la campagne précédente. Ce chiffre s'explique par une situation économique favorable pour les éleveurs avec un marché extrêmement dynamique. Toutefois, nous poursuivons la contractualisation des animaux qui est un axe d'amélioration majeure dans la prévisions des abattages des animaux et donc dans la fluidité des apports.



Notre méthodologie

En application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, le groupe EMC2 s'efforce à fournir une représentation fidèle et transparente de ses initiatives et de ses engagements dans sa Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). L'exactitude et la conformité des données présentées sont vérifiées par un Organisme Tiers Indépendant (OTI), la Fédération Nationale de Révision Revicoop. Cette note méthodologique a pour objectif de présenter les étapes principales du processus de reporting ayant conduit à l'élaboration de la DPEF. Seront ainsi détaillés : le périmètre, la période de reporting, les définitions adoptées, la révision des axes, enjeux et indicateurs, ainsi que les modalités de collecte, de vérification et de consolidation des données communiquées.

PÉRIMÈTRE

Le périmètre des données sociales, environnementales ou sociétales ne couvrant pas l'ensemble des activités du groupe EMC2 est précisé dans les parties concernées ainsi que dans le tableau de synthèse. Sont exclues d'office les sociétés en cours d'acquisition ou acquises dans l'année.

PÉRIODE DE COLLECTE DE L'INFORMATION

Les données présentées dans la DPEF 2024-2025 couvrent l'année comptable du Groupe EMC2, du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, sauf exception mentionnée dans les paragraphes concernés ou dans le tableau de synthèse des indicateurs.

DONNÉES MANQUANTES

- Les notions de gaspillage alimentaire
 - lien nation-armée
 - politique de discrimination
 - les actions de partenariat / de mécénat
 - pratiques sportives et absentéisme
 - montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours.
- sont considérées comme non-significatives dans notre analyse de risques et ne seront pas approfondies.